



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/29

Autorisation de solliciter la labellisation « maison de service au public » pour la maison des services publics située dans le quartier des jardins de l'empereur.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de « maisons de services au public ».

Espaces mutualisés de services au public, les « maisons de services au public » sont labellisées par les préfets de département. Elles ont pour vocation de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les « maisons de services au public » articulent présence humaine et outils numériques.

La ville d'Ajaccio, en concertation avec l'Etat, souhaite porter une demande de labellisation concernant la Maison des Services Publics (MSP) des Jardins de l'Empereur qui répond aux critères d'éligibilité. Dans ce cadre la ville pourrait être associée à au moins deux opérateurs nationaux (CAF et Pôle Emploi) qui ont fait part aux services de la préfecture de leur intérêt pour la signature d'une convention visant à organiser un espace mutualisé de services au public sur ce site.

Il convient de préciser que les personnels municipaux (un agent de catégorie B et 3 agents de catégorie C) sont d'ores et déjà affectés au sein de la MSP existante, et que la ville pourra bénéficier d'une aide de l'Etat pour effectuer les quelques aménagements de locaux éventuellement nécessaires. Par ailleurs, une aide au fonctionnement de la structure (prise en charge d'une partie de la rémunération des agents) pourra également être sollicitée.

Si ce projet se concrétise, et si le résultat obtenu donne satisfaction, nous pourrions solliciter la labellisation d'autres structures municipales implantées dans des quartiers « politique de la ville » qui répondraient aux conditions d'éligibilité.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Autoriser Monsieur le Député-Maire à signer une convention avec les opérateurs nationaux intéressés dans le but d'obtenir la labellisation « maison des services au public » d'une, ou de plusieurs, Maisons des Services Publics.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 janvier 2016,

**AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer une convention avec les opérateurs nationaux intéressés dans le but d'obtenir la labellisation « maison des services au public » d'une, ou de plusieurs, Maisons des Services Publics.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

